



DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES
FO, CGT, Solidaires, FSU de MOSELLE

**Tout mettre en oeuvre pour réussir la grève du 28 avril
pour le retrait du projet de loi travail**

Les organisations syndicales FO, CGT, Solidaires et FSU Moselle réaffirment que le projet de loi travail constitue la régression sociale la plus grave de ces dernières décennies. La loi conduirait au travers de la remise en cause de la hiérarchie des normes, à la destruction de pans entiers du droit du travail remis entre les mains du patronat entreprise par entreprise.



La philosophie de ce texte purement libérale, destructrice de droits et d'emplois, menace notre modèle social constitué par le Code du travail, les conventions collectives et les statuts.

Le projet de loi travail c'est aussi la généralisation de la précarité, de la flexibilité et des inégalités pour l'ensemble des salariés et des jeunes. Ce projet de texte, qui n'est ni amendable ni négociable, doit être retiré.

Alors que la mobilisation contre le projet de loi travail entre dans son deuxième mois, les organisations syndicales FO, CGT, Solidaires et FSU de Moselle constatent que le rejet des salariés reste massif et leur détermination à combattre intacte ; cela s'est exprimé sans contestation dans les journées de mobilisation depuis le 9 mars 2016 et notamment au travers de la grève interprofessionnelle du 31 mars.



Face à l'intransigeance du gouvernement et son refus d'entendre le mécontentement généralisé des travailleurs, comme le confirme François Hollande le 14 avril, les organisations syndicales de Moselle appellent l'ensemble des salariés du secteur privé et du secteur public à se mettre en grève jeudi 28 avril 2016 dans le cadre de la journée nationale de mobilisation pour le retrait du projet de loi.

FO, CGT, Solidaires et FSU appellent aussi l'ensemble des salariés, chômeurs, retraités, étudiants et lycéens à participer à la manifestation à METZ qui partira à 14 heures 30 de la Place de la République.

Les organisations syndicales FO, CGT, Solidaires et FSU Moselle ont également décidé de faire du 1er mai un prolongement commun à la mobilisation contre la loi travail.

D'ores et déjà, les organisations syndicales considèrent que si le gouvernement ne recule pas et ne retire pas son projet de loi, la question des suites à donner sera légitimement posée.

Elles appellent l'ensemble de leurs structures syndicales à se rencontrer dans les meilleurs délais et à définir ensemble les modalités pour réunir les salariés et organiser des assemblées générales dans toutes les entreprises et dans toutes les administrations ; tout doit être mis en oeuvre pour convaincre les salariés de l'impérieuse nécessité d'assurer le succès de la grève du 28 avril.

Metz, le 15 avril 2016

